

**Commune de la Tène**

**Conseil général du 29 septembre 2022**

**Type d'objet : MOTION**

**Auteur-e-s : Bruno Gomes et Nadia Chassot**

**Titre : À quand des Moloks sur le territoire de La Commune de La Tène ?**

**Développement :**

Monsieur Bruno Gomes et Madame Nadia Chassot siégeant tous deux au conseil général ont récemment été approchés par des concitoyen-e-s, pour l'un par des habitant-e-s du Quartier Paul-Vouga à Marin-Epagnier et pour l'autre par des habitant-e-s du Quartier Pré-du-Pont à Thielle.

La question récurrente pour les deux cas de figure est une demande pour l'installation de conteneurs enterrés « Moloks » destinés aux ordures ménagères.

En effet, La Tène est une commune en plein essor par la création de différents quartiers.

Actuellement certains quartiers ont mis en place des bennes permettant le stockage des poubelles dudit quartier.

Pour d'autres, les poubelles sont simplement déposées au bord de la route le jour du passage du camion qui prélèvent les ordures ménagères.

Ce genre d'installation devient problématique surtout avec le réchauffement climatique.

En effet les poubelles actuelles débordent régulièrement ce qui laisse la porte ouverte aux renards, chats et oiseaux qui s'en donnent à cœur joie pour déchiqueter les sacs poubelles et prélever quelques subsistances.

En sus il y a aussi les odeurs générées par ces containers souvent mal ou non fermés !

**L'installation de moloks sur le territoire communal favoriserait l'hygiène et la propreté :**

- ✓ Ramassage ne se fait que quand le molok est plein,
- ✓ Service de maintenance et de nettoyage à disposition,
- ✓ Système de fermeture du molok évitant l'accès par les animaux aux poubelles,
- ✓ Hygiène et image améliorées sur la voie publique,
- ✓ Réduction des odeurs (sous terre les températures plus fraîches réduisent les bactéries et les odeurs).

**A contrario pour les containers actuels :**

- ✓ Ramassage se fait sur la base d'un plan préétabli (poubelles peuvent déborder ou être vides),
- ✓ Pas de système de fermeture ce qui laisse la possibilité aux animaux de déchiquetés les sacs poubelles
- ✓ Odeurs en période de canicules et hors période de canicule,
- ✓ Manque d'hygiène

Le Conseil communal avait déjà été saisi par cette question il y a quelques années en arrière.

Toutefois, nous demandons à nouveau au Conseil communal de bien vouloir faire une nouvelle étude de coût-faisabilité pour l'installation de moloks aux différents endroits stratégiques de la Commune de la Tène (Marin-Epagnier, Thielle et Wavre) en intégrant aussi la possibilité d'utiliser les points existants dans les quartiers de villa déjà existants par exemple Paul-Vouga, Quartier Pré-du-Pont à Thielle, ce qui élargirait le champ des possibles pour installer les moloks sur le territoire de la Commune de La Tène.

Nous vous remercions de votre attention.



Bruno Gomes  
Conseiller général



Nadia Chassot  
Conseillère générale

Marin-Epagnier, le 28 juillet 2022